

Charte de référencement des prestations liées à la sobriété numérique

Mai 2025 – GRADeS e-santé Occitanie

Préambule

Ce service est développé par le GRADeS e-santé Occitanie, organisme public, dans un objectif d'intérêt général : accompagner les établissements de santé dans leur transition vers un numérique plus responsable, en mettant gratuitement à leur disposition un catalogue de prestations proposées par des acteurs de la sobriété numérique.

Ce dispositif est conçu dans le respect des principes de neutralité, de transparence, de libre concurrence et d'égalité d'accès.

1. Objet du service

Le service consiste à :

- Référencer des prestations en lien avec le numérique responsable proposées par des prestataires intervenant en France ;
- Présenter ces prestations de manière non commerciale à l'ensemble des établissements de santé et médico-sociaux d'Occitanie ;
- Transmettre, sur demande, aux établissements une liste des prestataires et le descriptif de leur proposition correspondant aux besoins exprimés par l'établissement.

Le service est **gratuit** et **sans engagement**, tant pour les établissements que pour les prestataires.

2. Modalités de référencement

Tout prestataire proposant des prestations entrant dans le périmètre du numérique responsable peut demander à intégrer le catalogue.

Pour être référencée, une prestation doit :

- Être clairement décrite et correspondre à une action concrète en matière de numérique responsable ;
- Inclure des informations transparentes : contenu de la prestation, modalités d'intervention, durée, coûts, nombre de bénéficiaires concernés, indicateurs de satisfaction, etc. ;
- Être transmise via le formulaire prévu à cet effet, complet et conforme aux critères précisés.

Le référencement est **ouvert, non exclusif, et non discriminatoire**.

3. Présentation des prestations

Les prestations sont :

- Présentées par type de prestation ;
- Anonymisées : aucun nom de prestataire n'est mis en avant dans le catalogue public ;
- Classées par type de service, périmètre d'action, et modalités d'intervention.

Lorsqu'un établissement exprime un besoin d'accompagnement, plusieurs prestations répondant à ce besoin peuvent lui être présentées. Il appartient à l'établissement de sélectionner librement un prestataire – ou aucun.

Le service n'intervient **en aucun cas** dans la relation contractuelle entre l'établissement et le prestataire.

4. Modalités de suivi et de déréférencement

Les établissements sont invités à évaluer les prestations reçues.

Un prestataire peut ne plus être inclus dans le dispositif si :

- Sa prestation a enregistré plus de **50 % de retours négatifs**, avec un **minimum de trois retours distincts** d'établissements différents ;
- Des éléments objectifs remettent en question la conformité de sa prestation aux valeurs du numérique responsable ou les conditions initialement annoncées.

Le prestataire concerné en sera informé au préalable et pourra formuler une réponse ou une demande de réexamen.

5. Engagements des parties

5.1. L'organisme référent s'engage à :

- Garantir une mise en visibilité équitable des prestations ;
- Agir en toute impartialité et dans le respect du principe de libre concurrence ;
- Assurer la confidentialité des informations sensibles partagées dans le cadre du service.

5.2. Le prestataire s'engage à :

- Fournir des informations exactes, à jour et conformes à la réalité de son offre ;
- Respecter les engagements annoncés dans sa fiche de prestation ;

- **Ne pas utiliser ce service à des fins publicitaires ou de démarchage direct auprès des établissements sans sollicitation.**

5.3. L'établissement utilisateur s'engage à :

- Utiliser le catalogue dans un esprit de transparence et de choix éclairé ;
- Transmettre un retour sur la prestation reçue lorsqu'il en bénéficie, dans la mesure du possible.

6. Données personnelles et confidentialité

Aucune donnée personnelle n'est utilisée à des fins commerciales. Les données recueillies sont uniquement utilisées pour le bon fonctionnement du service et peuvent faire l'objet d'un traitement statistique anonymisé.

7. Acceptation de la charte

L'utilisation du service implique l'acceptation sans réserve de la présente charte par les prestataires et les établissements utilisateurs.

À l'attention des établissements soumis à la commande publique

L'utilisation de ce service de référencement ne dispense **en aucun cas** les établissements publics de leur obligation de respecter les règles de la commande publique.

Chaque établissement demeure **entièrement responsable** du choix de ses prestataires et du respect des procédures prévues par le Code de la commande publique, notamment en matière de publicité, de mise en concurrence et de formalisation contractuelle.

Le service proposé constitue un **outil d'aide à l'identification de prestations** en lien avec le numérique responsable, mais **n'a pas valeur d'outil de sélection ou d'achat**. Il ne remplace ni une consultation, ni un marché, ni un accord-cadre.

En cas de doute, les établissements sont invités à se rapprocher de leur service juridique ou de leur référent achat pour s'assurer de la conformité de leur démarche.